

Université de Genève

DIES
ACADEMICUS
1993

3 juin 1993

Abréviations

AIE	=	Académie internationale de l'environnement
Centres	=	Centre interfacultaires
CEO	=	Institut œcuménique de Bossey
CEPOA	=	Centre d'études du Proche-Orient ancien
CIG	=	Centre interfacultaire de gérontologie
CUEPE	=	Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie
CUI	=	Centre universitaire d'informatique
D	=	Faculté de droit
EA	=	Ecole d'architecture
ECOLU	=	Centre universitaire d'écologie humaine et des sciences de l'environnement
ECOTRA	=	Centre universitaire d'étude des problèmes d'écologie du travail
EEPS	=	Ecole d'éducation physique et de sport
ELCF	=	Ecole de langue et de civilisation françaises
ETI	=	Ecole de traduction et d'interprétation
FPSE	=	Faculté de psychologie et sciences de l'éducation
IEUG	=	Institut européen de l'Université de Genève (ex-IUEE)
IRRMA	=	Institut romand de recherche numérique en physique des matériaux
ISTRE	=	Institut d'histoire de la Réformation
IUED	=	Institut universitaire d'études du développement
(IUEE	=	Institut universitaire d'études européennes)
IUHEI	=	Institut universitaire de hautes études internationales
L	=	Faculté des lettres
M	=	Faculté de médecine
S	=	Faculté des sciences
SES	=	Faculté des sciences économiques et sociales
T	=	Faculté autonome de théologie protestante
UNI ³	=	Fondation de l'Université du 3 ^e âge

Edité par le Service des publications de l'Université de Genève

Imprimerie SLATKINE REPRINTS — Genève 1993

Tirage : 1500 exemplaires

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU RECTORAT

Introduction

La vie de l'Université au cours de ces douze derniers mois a été profondément marquée par les difficultés financières du Canton et de la Confédération, ainsi que par la confrontation entre différentes conceptions en matière de coordination interuniversitaire.

L'Université est fortement touchée par la politique de réduction des effectifs de fonctionnaires appliquée depuis 1992 par les autorités genevoises. Vu la grande spécialisation des enseignants et des collaborateurs scientifiques, il est beaucoup plus difficile que dans d'autres services de l'Etat de repourvoir des postes vacants avec des personnes travaillant dans des secteurs dont on pourrait, sans trop de dommages, réduire l'importance. Cela explique pourquoi les facultés et écoles ont été jusqu'à maintenant contraintes de faire porter un plus grand poids des mesures d'économie sur les assistants et les maîtres-assistants, ce qui est dommageable à long terme pour la relève et pour l'économie en général.

Dans l'intervalle, l'Université a toutefois préparé deux mesures qui, si elles sont acceptées par les autorités, lui permettront de corriger cette situation et de pratiquer les réductions de façon non linéaire entre les disciplines : il s'agit, d'une part, d'étendre aux étudiants genevois, qui ne sont pas au bénéfice d'allocations d'études, le prélèvement d'une taxe de cours modérée et, d'autre part, de présenter le budget sous la forme d'une enveloppe, afin de donner à la gestion des ressources humaines une flexibilité que le strict respect du modèle de comptes ne lui permet pas.

De plus, de nouveaux instruments de gestion académique ont été mis en œuvre. Pour la première fois, un plan stratégique à l'horizon 2000 est élaboré afin de mettre en évidence les disciplines que l'on veut privilégier et celles que l'on veut réduire et/ou mieux coordonner avec d'autres universités. Par ailleurs, une procédure d'évaluation des unités d'enseignement et de recherche a été lancée ; elle permettra chaque année d'évaluer une dizaine d'unités d'enseignement et de recherche.

Le thème de la collaboration entre les universités est devenu omniprésent dans les débats des organismes fédéraux ou romands de politique universitaire. Si l'on s'en tient aux faits plutôt qu'aux impressions exprimées par quelques personnalités politiques et reprises par une certaine presse, on constate que les autorités universitaires sont favorables à une meilleure coordination interuniversitaire ; la preuve en est le nombre élevé de cas de répartition des tâches et de collaboration qui fonctionnent de façon satisfaisante ou qui sont en voie de réalisation, tout particulièrement en Suisse romande. Si les universités reconnaissent sans réserve qu'elles doivent faire encore plus, dans leur propre intérêt et dans celui de la formation supérieure et de la science, des divergences de vue apparaissent en ce qui concerne les buts et surtout les moyens.

En ce qui concerne les buts, la place universitaire suisse court actuellement le danger que, pour des raisons économiques en partie conjoncturelles, l'objectif d'économie estompe presque entièrement celui de qualité, primordial dans une perspective à long terme. Un deuxième danger réside dans les moyens proposés. Au modèle des fortes concentrations par fusion et fermeture, accompagné d'une orientation de la recherche, est opposé celui de la mise en commun des ressources ou de la formation de réseaux, solution qui doit s'appuyer sur l'existence de centres de gravité.

Le psychodrame de l'avenir de l'architecture qui se joue depuis septembre 1992 s'inscrit directement dans cette perspective. Comme le président de l'EPFL l'exposait avec satisfaction à la cérémonie du Dies de l'an dernier, nos deux institutions avaient pris l'initiative d'une solution originale de mise en commun de leurs ressources. Pour des raisons politique et budgétaire, ce projet a été bloqué par le Département fédéral de l'intérieur, avec un éclat médiatique qui a fortement affecté l'Ecole. Mais l'espoir d'améliorer la formation des architectes et des urbanistes demeure bien heureusement entier. Par ailleurs, à la faveur du plan stratégique, l'Université et les facultés travaillent actuellement sur d'autres projets de former des réseaux avec d'autres universités.

Si l'on considère, en plus, que le vote négatif du 6 décembre ne permettra pas de participer sur un pied d'égalité aux programmes européens, l'Université vit, comme beaucoup d'entreprises, des temps très difficiles. L'expérience montre que les périodes de crise peuvent cependant avoir aussi des effets bénéfiques parce qu'elles obligent à remettre en cause certains acquis. C'est dans cet esprit que les autorités de l'Université et des facultés et écoles abordent les coupures budgétaires, les réallocations et les collaborations.

Cela dit, il serait erroné de croire que cet exercice de contraction pourrait être prolongé durablement. Les possibilités de rationalisation par suppression et par coordination avec d'autres universités ne sont pas illimitées. Très vite, on atteint la substance même du patrimoine universitaire suisse par une réduction de la variété et de la concurrence, qui sont les deux principales sources de la créativité, rôle ultime des universités. Le parallèle qui est tiré implicitement par certains entre la production d'un quelconque service public et la production universitaire ne se justifie pas : dans le premier cas, la multiplication des filières conduit au gaspillage, alors que dans le second elle est source de créativité.

Population étudiante

Le nombre des étudiants inscrits à l'Université de Genève au semestre d'hiver 1992-1993 s'élève à 13 176, y compris les instituts universitaires. En faisant abstraction de ces

derniers, le total des inscriptions dans les facultés et écoles représente 12 436 étudiants, soit 313 de plus qu'en 1991-1992. En valeur relative, l'augmentation est de 2,6%.

Cette année, la plus forte progression est enregistrée par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation avec une croissance de 14,2%. Puis viennent les facultés de droit (+ 4,9%), de médecine et des sciences (+ 1,9%), des lettres (+ 0,6%) et l'Ecole d'architecture (+ 0,8%). La Faculté des sciences économiques et sociales enregistre pour la première fois une baisse de 1,1%, alors que l'Ecole de traduction et d'interprétation et l'Ecole de langues et de civilisation françaises accusent respectivement des baisses de 3,7% et 3,4%.

Le phénomène observé ces dernières années où les facultés des sciences économiques et sociales, des lettres et des sciences accusaient des taux de croissance très nettement au-dessus de la moyenne n'existe plus.

Dans l'ensemble, le pourcentage des étudiantes varie peu dans les facultés ou écoles par rapport à l'année précédente. On observe une augmentation sensible en médecine, en sciences et en droit. L'effort entrepris ces dernières années afin de promouvoir l'accès de la femme à des professions habituellement réservées plutôt aux hommes, commence à faire sentir ses effets.

La répartition des étudiants selon le lieu de domicile des parents reste sensiblement stable. Genève constitue le point de rattachement pour plus de la moitié d'entre eux : 53,2% (52,8% en 1990-1991). Environ un quart ont leur domicile dans un autre canton 24,6% (contre 25% en 1991-1992), alors qu'un étudiant sur cinq vient de l'étranger : 22,2% (sans changement par rapport à 1991-1992).

Quant au classement fondé sur le titre souhaité, les statistiques révèlent une augmentation des étudiants qui briguent un titre de premier cycle (9652 contre 9254 pour l'année précédente). En contrepartie, on note une légère diminution des étudiants inscrits à un diplôme non-final (1216 contre 1251).

Enseignants

Les efforts des facultés et écoles pour promouvoir les femmes ont donné des résultats très positifs ; c'est ainsi, pour prendre les postes les plus difficiles d'accès, que cinq professeurs ordinaires et deux professeurs adjointes ont été nommées depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi : deux en médecine, une en sciences, deux en psychologie et sciences de l'éducation et deux en droit.

Les restrictions budgétaires ont particulièrement frappé le corps intermédiaire, du fait de son statut précaire. Cette situation a vivement inquiété le Rectorat, qui avait mis les problèmes du corps intermédiaire et de la relève parmi ses priorités. Aussi a-t-il instamment prié les facultés et les écoles de limiter le plus possible les coupures portant sur les postes d'assistants et de maîtres assistants, et les doyens et présidents se sont engagés à rétablir les postes supprimés dès que des postes permanents se libéreront et pourront être ainsi réalloués. Signalons à ce propos que plusieurs facultés, sous la double contrainte des restrictions budgétaires et des efforts de coordination au plan régional, ont renoncé à repourvoir des postes de professeurs. Finalement, grâce aux efforts de tous les responsables universitaires, le nombre de postes d'assistants et de maîtres assistants, qui ont dû être provisoirement supprimés, a pu être limité à 32 ; il est heureusement compensé par les

34 postes qui pourront être créés d'ici à cet automne dans le cadre du programme de relèvement de la Confédération.

Enfin, le Rectorat a élaboré, en collaboration avec le Département de l'instruction publique, un projet de modification de la Loi sur l'Université, qui devrait abrégé les procédures de nomination de professeurs : les experts extérieurs, qui jugeaient souvent leur intervention trop tardive pour être utile, seront en effet associés aux travaux de la commission de la faculté ou école, comme c'est déjà le cas dans les autres universités romandes.

Ajoutons à ces observations les informations relatives aux nominations et aux départs dans le corps professoral, y compris les enseignants provenant de l'ex-IUEE, pendant la période du 1.4.92 au 31.3.93.

Ont été nommés les nouveaux professeurs et nouvelles professeures suivant(e)s :

Professeur(e)s ordinaires

M. Jacques BUFFLE (sciences)	M. André RESZLER (lettres/IEUG)
M. Michael DUNGAN (sciences)	M. Pierre VAISSE (lettres)
Mme Angela KRAEMER BILBE (sciences)	M. Philippe BRAILLARD (SES/IEUG)
M. Thomas KREIS (sciences)	Mme Victoria CURZON-PRICE (SES/IEUG)
M. Vincenzo PIRROTTA (sciences)	M. Yves FLÜCKIGER (SES)
M. Jean-Luc VEUTHEY (sciences)	M. Charles RICQ (SES/IEUG)
M. Stylianos ANTONARAKIS (médecine)	M. Daniel ROYER (SES)
M. Bernardino FANTINI (médecine)	M. Pierre BOVET (FPSE)
M. Roberto MONTESANO (médecine)	M. Ulrich Hans FRAUENFELDER (FPSE)
M. Masayuki NINOMIYA (lettres)	M. Patrick MENDELSON (FPSE)

Professeurs d'école

M. Alberto GRIMOLDI (EA)	M. Gérard ILG (ETI)
M. Michel KAGAN (EA)	

Professeur(e)s adjoint(e)s

M. Thierry COURVOISIER (sciences)	M. Denis MOREL (médecine)
M. Janusz DOMINIK (sciences)	M. Daniel André RUFENACHT (médecine)
M. René LERCH (médecine)	Mme Josiane SEYDOUX (médecine)

Professeurs associés

M. Oldrich FRYC (médecine)	M. Jaime DE MELO (SES)
M. Pierre TSCHANTZ (médecine)	M. Vittorio GIARINI (SES/IEUG)

Professeur(e)s titulaires

M. Fazil GULAÇAR (sciences)	M. Ural AYBERK (SES/IEUG)
M. Kaplan RIFAT (médecine)	Mme Irena Dorota BACKUS (ISTRE)

Par ailleurs, ont été nommé(e)s à l'honorariat les professeur(e)s suivant(e)s :

M. Marcel GOLAY (sciences)	M. Olivier JEANNERET (médecine)
M. Minas MARCANTONATOS (sciences)	Mme Paule REY (médecine)
M. Marc VUAGNAT (sciences)	M. René TISSOT (médecine)
M. Giuseppe FIORE-DONNO (médecine)	M. Jean-Pierre SCHELLHORN (SES)
M. Gérard GAUTHIER (médecine)	M. Oleg PROSORY (ETI)

Ont également pris leur retraite :

M. Henri OERTLI, chargé de cours (sciences)
M. Georges ABRAHAM, professeur associé (médecine)
M. Jeremiah COX, chargé de cours (médecine)
Mme Nicole HUNZIKER, chargée de cours (médecine)
M. Nicolas NICOLAIDIS, chargé de cours (médecine/FPSE)
M. Claude MARTINET, chargé de cours (SES)
M. Luis DE LOS COBOS, chargé de cours (ETI)

Enfin, l'Université a déploré le décès de plusieurs de ses membres :

M. Paul BRÖNNIMANN, professeur honoraire (sciences)
M. Arthur LINDER, professeur honoraire (sciences)
M. André MIRIMANOFF, professeur honoraire (sciences)
M. Oscar WYSS, professeur honoraire (médecine)
M. Laurent L'HUILLIER, professeur honoraire (SES)
M. Gerhard SCHLUP, chargé d'enseignement (ETI, lettres)

Enseignement

Innovations pédagogiques et évaluation

Les rapports finaux de deux des six projets d'innovation pédagogique soutenus par la Commission de l'enseignement ont été rendus (Faculté des lettres et Faculté des sciences économiques et sociales). Les responsables des quatre autres projets ont demandé une prolongation d'une année qui leur a été accordée (respectivement deux projets de la Faculté des sciences, un projet de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et un de l'Ecole de langue et de civilisation françaises).

En ce qui concerne l'amélioration de l'encadrement des étudiants débutants, le développement du monitorat est envisagé. Des directives administratives ainsi qu'un document décrivant notamment le rôle que peuvent jouer les moniteurs sont en préparation.

Dans la continuation des recommandations de l'enquête « Etudiants 90 » ainsi que dans le cadre de la mobilité des étudiants, un dossier sur le système des crédits est en cours d'élaboration, dans le but d'inciter les facultés à réfléchir à l'introduction d'un tel système.

La Commission de l'enseignement a continué à répondre aux demandes d'aide technique en matière d'évaluation de l'enseignement par des questionnaires distribués aux étudiants. Une enquête a été lancée à ce sujet afin de mieux connaître la position du corps enseignant et d'inciter les personnes intéressées à tenter une expérience.

Formation continue

Pour les universités suisses, 1991-1992 aura été l'année d'un rapide développement de la formation continue. Notre Université n'a pas failli à sa nouvelle mission. Dans un aperçu des premiers résultats effectué par l'OFES (Office Fédéral de l'Éducation et de la Science), l'Université de Genève se classe, avec celle de Berne, en tête du nombre des demandeurs de subventions fédérales pour la réalisation de projets de formation continue. Grâce à l'impulsion fédérale, toutes les facultés se sont lancées dans de nouveaux projets.

Projets financés par l'OFES : aux sept premières demandes sont venus s'ajouter les nouveaux projets de formation continue en sauvegarde du patrimoine bâti, urbanisme, santé publique, culture chrétienne, évaluation socio-juridique, études des risques géologiques, éducation, formation et développement, théories et méthodologies de l'enseignement des langues, pratique officinale, prises en charge précoce dans le cas de bébés à risque, technique de la communication écrite, pratique psychothérapeutique, techniques de négociations économiques internationales, ressources humaines.

Parallèlement aux formations couronnées par un certificat et aux sessions de plus 40 heures, des programmes de courte durée, répondant à une demande de milieux professionnels, ont été produits à titre expérimental. Il s'agissait de tester leur viabilité et la possibilité de les autofinancer. Les résultats du test s'avèrent positifs.

Le public a répondu favorablement à cette nouvelle offre universitaire. Une première évaluation révèle le profil des participants : un public très ciblé d'universitaires engagés dans la vie active ou de cadres non universitaires issus des milieux des industries et des services ainsi que de l'enseignement privé.

Collaboration interuniversitaire : parmi les faits marquants de 1992, il convient de mentionner le développement de la coordination entre les services formation continue des universités romandes et suisses. Ensemble, ils ont édité des programmes communs de formation continue, élaboré des questionnaires d'évaluation des programmes, participé à des opérations de relations publiques, travaillé à la mise sur pied de bourses d'échanges de modules de formation continue et conçu une banque de données informant de l'offre de formation continue de toutes les hautes écoles de Suisse.

Partenaires extérieurs : relevons à ce sujet la multiplication des contacts avec les entreprises et les institutions de la Cité. Deux exemples illustrent ce travail de terrain. Le futur « certificat de formation continue en ressources humaines » a été réalisé en collaboration avec les Syndicats patronaux, le Centre romand des questions du personnel (CRQP) et le Département de l'économie publique. Les partis et syndicats de la place ont été sollicités lors de la préparation de sessions à l'intention des élus.

Programme européen COMETT : depuis novembre dernier, le chef du Service de la formation continue est chargé de la coordination COMETT-Uni Genève. Ce programme communautaire de coopération université-entreprise consacré à la formation continue en matière de technologies avancées, est accessible aux pays de l'AELE. Il soutient des projets de placements d'étudiants en entreprise, des échanges de personnel entre hautes écoles et industries, ainsi que l'organisation de séminaires et de cours intensifs.

La Faculté des sciences a obtenu une reconnaissance COMETT. Le projet ACTIVE (Analytical Chemistry Turntable for Industry Visits and Education) a été sélectionné par la Communauté sous le label AUEF (Association Université Entreprise pour la formation) sectoriel.

Durant cette période 1991-1992, l'Université a également entretenu des relations avec les AUEF FORMITT (Formation in Media, Information and Telecommunication Technologies) et SOL (Suisse Occidentale et Latine) qui a lancé une enquête préliminaire sur l'offre et les besoins en formation continue et en technologie.

Perspective : la perspective de la multiplication de l'offre de formation continue universitaire semble se concrétiser. L'expérience de cette deuxième année a renforcé l'idée propagée par le Conseil suisse de la science que « la formation continue est une des tâches principales des universités pour les dix années à venir ».

Ecole d'architecture

Au Dies academicus de l'an dernier, le Recteur de l'Université de Genève et le Président de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne annonçaient avec satisfaction que les deux hautes écoles avaient décidé de mettre en commun leurs ressources pour la formation des architectes en créant un diplôme unique. Cette initiative témoignait de la détermination des autorités universitaires de développer de nouvelles collaborations afin d'accroître la qualité de l'enseignement et de la recherche et de tirer un meilleur parti des ressources disponibles. Bien qu'accepté dans son principe par le Conseil des Ecoles polytechniques fédérales le 16 septembre, le projet a été arrêté sans avertissement dans sa mise au point finale par le Département fédéral de l'intérieur, avec pour motif que l'Ecole polytechnique fédérale pourrait accueillir les étudiants de Genève pratiquement sans coût supplémentaire et que Genève ferait une économie de 10 millions.

Les autorités politiques et universitaires se sont opposées à cette solution, d'une part, parce que l'Ecole d'architecture fait partie du patrimoine universitaire et culturel genevois et, d'autre part, parce qu'elle entraînerait un net affaiblissement et appauvrissement de la formation des architectes romands, alors que l'objectif poursuivi était au contraire de la renforcer tout en faisant des économies. A cela s'ajoute l'inacceptable licenciement, à terme, de tous les enseignants. Bien que formellement la Confédération ne puisse pas intervenir dans les décisions d'une université cantonale, l'EAUG a été affaiblie par la médiatisation dont cette intervention a bénéficié, ce qui est dommageable et injuste tant pour les collaborateurs que pour les étudiants.

Un deuxième projet fut proposé lors d'une rencontre à un haut niveau, à Berne. Il prévoyait de centrer la formation de base des architectes à l'EPFL et de créer à Genève un institut de troisième cycle (offrant aussi des cours de deuxième cycle), dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des relations architecture - société. Les discussions de mise en œuvre avec le président du Conseil des EPF et le nouveau président de l'EPFL aboutirent à un échec, trois options retenues à Berne ne pouvant pas être acceptées par l'EPFL. Par la conférence de presse du 6 avril, les autorités politiques et universitaires genevoises annoncèrent, d'une part, qu'elles se retireraient des négociations et, d'autre part, le maintien à Genève d'études complètes en architecture, adaptées aux

normes européennes, prolongées par des diplômes d'études supérieures ainsi que l'ouverture au doctorat. Dans ce troisième projet, la porte à une collaboration avec l'EPFL a néanmoins été laissée ouverte.

Recherche

La recherche est une activité particulièrement bien développée à Genève, ce que confirme la part relativement importante des subsides de recherche du Fonds national suisse de la recherche scientifique revenant à Genève par rapport aux autres universités. La croissance des subsides de recherche, versés par le Fonds national, se poursuit encore ; elle a été de 9.5% par rapport à 1991 (7.0% de 1990 à 1991).

Allocations de recherche du FNRS en 1992 en faveur de l'Université de Genève

- Subsides de recherche (y compris programmes nationaux de recherche)	35,82	millions de frs
- Bourses pour chercheurs débutants	1,62	" "
- Bourses pour chercheurs avancés	1,42	" "

Répartition des subsides de recherche du FNRS par faculté/école/centre en 1992

- Sciences	17,90	millions de frs
- Médecine	12,78	" "
- Lettres	0,74	" "
- Sciences économiques et sociales	2,28	" "
- Droit	0,20	" "
- Théologie	0,19	" "
- Psychologie et sciences de l'éducation	1,31	" "
- Ecole d'architecture	0,04	" "
- Ecole de traduction et d'interprétation	0,04	" "
- Centres interfacultaires	0,33	" "

Cependant, les mesures d'économie se répercutent aussi sur la recherche. Les coupures de postes, notamment dans le corps intermédiaire, ont une influence directe sur la capacité de recherche. Le renouvellement des équipements scientifiques est compromis par les restrictions budgétaires. L'effet global n'est ni perceptible dans l'immédiat ni spectaculaire. Il est dangereux, car lorsqu'il se manifestera, par le constat d'une dégradation de la production scientifique, il sera trop tard pour recréer la capacité de recherche perdue, du moins rapidement.

La participation de l'Université aux programmes de recherche nationaux ou européens fait l'objet de certaines préoccupations. On observe, en effet, une tendance à la baisse, qui s'explique doublement par un faible taux de réponses des chercheurs aux appels d'offres, et par le rejet de projets genevois présentés au plan national. Compte tenu de l'évolution des formes de financement de la recherche par la Confédération, à savoir l'importance accrue que prend le financement par programme thématique, par rapport à l'allocation traditionnelle de subsides aux projets de recherche, il convient de veiller à une présence

plus forte de l'Université dans les programmes. Ceci n'est possible que si elle s'associe, dès le départ, à leur élaboration.

Les programmes européens forment un cas particulier. Après la votation du 6 décembre, il n'est plus possible à la Suisse de jouer un rôle moteur dans la conception et la mise en œuvre de ces derniers. Des chercheurs suisses ne peuvent pas, par exemple, opérer en qualité de coordonnateur de projets. En outre, il n'est pas certain que la participation de la Suisse à de nouveaux programmes – ou aux prochaines étapes de programmes – qui nous sont aujourd'hui ouverts, soit acquise. La situation serait grave si nos chercheurs devaient être écartés de l'effort de recherche européen. D'autres formules devront être imaginées pour assurer notre participation.

Collaboration interuniversitaire et relations extérieures

Mobilité des étudiants

L'ampleur du programme suisse CH-UNIMOBIL reste modeste et les étudiants de l'Université de Genève ne semblent pas particulièrement intéressés par une année d'étude dans une autre université suisse. Seulement 15 étudiants, dont 8 étudiantes, ont annoncé leur départ de Genève pour le semestre d'hiver 1992-1993, alors que 37 étudiants d'autres universités suisses, dont 14 étudiantes, ont choisi notre Université pour un séjour d'étude. De nouvelles conventions de mobilité ont été signées par les universités en matière de psychologie, sciences du sport, science politique, histoire et sinologie.

Le programme européen ERASMUS a plus de succès. L'Université participe, depuis le semestre d'hiver 1992-1993 à 37 programmes interuniversitaires thématiques de coopération (PIC). Ceux-ci ont amené 30 étudiants de notre Université, dont 16 étudiantes, à s'inscrire pour un séjour dans une université de la Communauté européenne et 20 étudiants de la CEE à venir à Genève. Ces échanges ERASMUS ont, en outre, été précisés dans certains cas par des conventions bilatérales conclues entre les universités concernées par un PIC (Université d'Athènes, Université de Bologne, Université de Brême, Université de Pompeu Fabra, Université autonome de Barcelone).

Collaboration transfrontalière et régionale

La collaboration transfrontalière a donné lieu à divers développements réjouissants. L'ouverture du Centre universitaire d'Archamps a permis d'élaborer, sur ce site, plusieurs projets de collaboration.

Dans le domaine de la recherche, des projets européens sont en cours à NEUROPE LAB, association créée dans le champ des technologies de formation. C'est le cas du projet JITOL (Just In Time Open Learning) du programme communautaire DELTA (Developing European Learning through Technological Advance). L'Université y participe aux côtés de partenaires européens par l'intermédiaire du Centre universitaire d'informatique, de l'Unité de technologie de formation et apprentissage de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (TECFA) et de l'Hôpital cantonal (gestion et éducation en diabétologie). Le projet de centre de recherche en pharmacie des

polypeptides est en bonne voie de réalisation ; une convention a été signée en la matière entre les universités de Genève, Lyon et Grenoble.

Divers projets de formation, communs à plusieurs universités et débouchant sur des diplômes reconnus par l'ensemble des universités associées, ont été mis en application. Il s'agit du diplôme de spécialisation en visualisation et communication infographiques, du diplôme européen de troisième cycle en systèmes d'information et du diplôme de master en gestion de l'environnement de l'EAEME (Association européenne pour la formation en gestion de l'environnement). Tous ces projets amènent une participation d'enseignants et d'étudiants de l'Université de Genève.

La collaboration transfrontalière prend une dimension nouvelle à la suite de la votation du 6 décembre. Les réalisations en cours sur le site d'Archamps montrent qu'il est possible, pour les universitaires genevois, de participer de plain-pied à des projets européens à partir du territoire français.

Deux nouveaux accords de collaboration ont été conclus avec des universités de la Région Rhône-Alpes. Le premier concerne la physique nucléaire (Université Claude Bernard-Lyon I, Centre nucléaire de Grenoble et Département de physique de la matière condensée) ; l'autre le génie biologique et médical (Université Claude Bernard-Lyon I et Faculté de médecine).

Un appui financier a été apporté par l'Université à la réalisation de différents colloques (cours européens de pathologie cellulaire, séminaire d'algèbre et géométrie Grenoble-Lyon, Rencontres des géographes, XIV^e journées internationales sur la communication, l'éducation et la culture scientifiques et techniques), et à des échanges de chercheurs (une bourse accordée par Genève).

D'autre part, plusieurs projets de cours de troisième cycle ont bénéficié, en 1992, d'un financement par le biais de la CUR/CURA (Conférence universitaire romande / Conférence universitaire Rhône-Alpes). Il s'agit des cours suivants : visualisation et communication infographiques ; littérature de la Grèce antique ; biologie ; physique fondamentale ; systèmes d'information ; odontologie ; pharmacie galénique ; recherche opérationnelle ; certificat d'astronomie et d'astrophysique.

Autres collaborations européennes et internationales

Outre les échanges conclus par les programmes européens de mobilité et de recherche, l'Université a poursuivi sa politique de collaboration bilatérale. Ainsi, une convention a été signée avec l'Université de Florence. Limitée pour l'instant aux Lettres, l'ouverture vers d'autres disciplines est possible.

En ce qui concerne les programmes européens de recherche, l'Université a répondu à l'offre de l'Office fédéral de l'éducation et de la science de créer un euro-guichet universitaire, de manière à mieux informer les chercheurs des possibilités et modalités de participation aux projets.

Après les conventions conclues avec les Universités de Cornell et de Pennsylvanie, le développement de la collaboration avec les universités nord américaines se poursuit, entre autres, par la recherche d'un échange avec l'Université John Hopkins.

Les demandes de collaboration avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est sont toujours aussi fortes. Un accord de coopération a été conclu entre l'Université T.G. Chevchenko de Kiev et l'Ecole de traduction et d'interprétation, ainsi qu'entre la Faculté d'architecture de l'Université technique de Prague et l'Ecole d'architecture de

l'Université de Genève. Des accords sont en préparation avec les Universités de Varsovie et Charles de Prague. La collaboration avec l'Université de Cluj en Transylvanie s'est intensifiée au travers de différents projets de formation (psychologie, linguistique, sciences de l'Antiquité) et de service scientifique (formation d'un informaticien, mise en place d'un réseau informatique). Le Rectorat a désigné un délégué en la personne du Professeur André Hurst, ancien doyen de la Faculté des lettres, qu'il a chargé de coordonner les projets et de proposer une politique en la matière.

Activités sociales, culturelles et sportives

La rentrée universitaire 1992-1993 a été marquée par deux événements importants : l'ouverture de la crèche aux Bastions et la mise en place d'un nouveau plan de santé.

Ces deux activités rencontrent un vif succès auprès des étudiants ; il conviendra toutefois d'attendre la guérison des maladies de jeunesse avant d'en faire le bilan. Les activités sociales se sont aussi enrichies de la création d'une antenne santé permettant aux étudiants de trouver réponse face aux questions qu'ils se posent.

Activités culturelles

Les activités culturelles (31 groupes d'activités) proposent un lieu de création, d'expression, de rencontre unique, animé par des professionnels et des passionnés. Elles permettent aux étudiants de trouver pendant leurs études une approche pratique de la culture vivante développant leur créativité artistique ; elles sont au sein de la communauté universitaire un lien indispensable entre les étudiants des différentes facultés ainsi qu'une ouverture vers la ville, pour une intégration plus harmonieuse.

Service social

Le Service social, animé par une équipe d'assistantes et d'assistants sociaux, voit le nombre de requêtes régulièrement augmenter depuis deux ans : c'est là l'effet direct de la situation économique morose, parallèlement à la baisse de l'offre de travail pour étudiants. Les aides financières diverses, directes et/ou indirectes, deviennent l'essentiel du travail social.

Bureau de placement

Le Bureau de placement de l'Université continue de jouer, malgré la crise économique générale, son rôle « d'agence temporaire », aussi bien pour les étudiants dans la nécessité impérieuse de trouver un emploi parallèle à leurs études que pour ceux désirant simplement approcher le monde du travail. Le Bureau de placement poursuit donc son rôle « social » au sens le plus général du terme : porte ouverte sur les réalités du monde professionnel.

Hélas, la chute du nombre d'offres a été, cette année encore, très spectaculaire et concrétise bien sûr la diminution des offres sur le marché de l'emploi.

Des cours de dactylographie sont toujours organisés par le bureau et suivis par les étudiants qui peuvent aussi disposer, toute la journée, de la salle affectée à cet effet.

Sports universitaires

Les sports universitaires permettent de pratiquer une cinquantaine d'activités sportives. Ce sont plus de 5000 étudiants, encadrés par près de 200 entraîneurs ou moniteurs, qui en profitent plus ou moins régulièrement dans le cadre des sports universitaires.

Le cours de ski de Zermatt avec ses 690 participants et le tennis-club universitaire avec ses 800 membres représentent les exemples les plus spectaculaires du rôle social que remplit le sport à l'Université et qui est souvent négligé par rapport à son rôle purement physique. C'est vraisemblablement le lieu de rencontre idéal des étudiants provenant de tous les horizons possibles, mais aussi celui des enseignants et du personnel administratif et technique, puisque beaucoup d'activités sont ouvertes à toute la communauté universitaire.

Bureau des logements et restaurants universitaires

Le logement pour étudiants est en pleine expansion. Le nouveau foyer des Epinettes (100 lits) s'ouvrira, comme prévu, en octobre de cette année. De plus, grâce à une tractation avec une régie de la place, plusieurs studios meublés sont mis à disposition des étudiants. Un autre projet de logement est à l'étude en collaboration avec la Fondation universitaire pour le logement des étudiants (FULE).

Quant aux restaurants universitaires, celui d'Uni Mail s'est ouvert à la rentrée d'automne, à la satisfaction de tous les étudiants.

Plan stratégique

La Conférence universitaire suisse a introduit, pour l'élaboration du plan pluriannuel 1996-1999, une nouvelle procédure de planification comprenant trois volets :

- le plan stratégique, de nature qualitative, qui doit déterminer des axes de développement et de coordination ;
- le plan quadriannuel, de nature quantitative, qui doit déterminer les moyens nécessaires à la réalisation de ce qui est retenu du plan stratégique pour une première période de quatre ans ;
- le passage à la planification continue, tenant compte des moyens effectivement disponibles d'année en année.

Comme le plan stratégique de l'Université devait être remis à Berne en avril, toute l'année universitaire a été consacrée à son élaboration. L'Université de Genève, en concertation avec l'Université de Lausanne et les autres universités romandes, a retenu, parmi tous ses points forts actuels, une vingtaine d'axes de développement prioritaires exigeant des investissements nouveaux, ainsi qu'un grand nombre de partenariats avec d'autres universités de la région.

En juin, la Commission de planification universitaire aura examiné les plans stratégiques des universités et défini des choix prioritaires au plan national. Les universités auront jusqu'au mois de décembre pour élaborer leur plan quadriannuel.

Evaluation des unités d'enseignement et de recherche

Le Rectorat, avec l'appui du Collège des recteurs et doyens et après avoir consulté le Conseil de l'Université, le Sénat et les facultés et écoles, a décidé d'introduire à partir de cette année une procédure d'évaluation cyclique des unités d'enseignement et de recherche - UER - (en principe les départements et les centres) de l'Université. Il répond ainsi à une exigence exprimée tant par le Conseil suisse de la science que par la Conférence universitaire suisse et se donne un instrument qui doit faciliter la gestion continue de l'Université, en particulier dans les opérations de planification et de réductions budgétaires, et lui permettre de garantir et de justifier son autonomie vis-à-vis des autorités politiques, tant cantonales que fédérales.

La procédure mise sur pied, qui s'inspire largement des expériences conduites à l'étranger depuis une vingtaine d'années, se distingue par le double fait qu'elle couvre les activités d'enseignement, de recherche et de services et qu'elle s'appuie sur une approche à trois dimensions : établissement d'une base de données objectives sur les ressources et les productions des UER, élaboration d'un rapport d'auto-évaluation de l'UER par le responsable de celle-ci et évaluation par des experts extérieurs. Elle touchera chaque année une dizaine d'UER, tirées au sort, chaque cycle couvrant ainsi une période de six ans.

Aucune procédure d'évaluation, aussi élaborée soit-elle, ne peut prétendre à l'objectivité et à la vérité, mais une approche qui est fondée sur une grande diversité d'informations qualitatives et quantitatives et qui est appliquée avec souplesse et discernement, en étroite collaboration avec les intéressés, contribuera sans aucun doute à améliorer l'exploitation des ressources qui sont accordées à l'Université. En période de crise budgétaire, elle montre la volonté de cette dernière d'assumer ses responsabilités dans le cadre de l'autonomie qui lui est donnée.

Budget et finances

Le déficit persistant du budget cantonal a poussé le Conseil d'Etat à prendre une série de mesures pour l'ensemble de la fonction publique. L'indexation des salaires au coût de la vie a été suspendue, les augmentations dues à l'ancienneté (annuités) ont été supprimées et les primes de fidélité gelées.

De plus, l'Université a dû appliquer un plan de coupures de 1%, conduisant à la réduction de 25 postes répartis équitablement entre le corps professoral, le corps intermédiaire et le personnel administratif et technique. Les outils de pilotage mis en place laissant une très faible marge de manœuvre, le Rectorat a été très restrictif en ce qui concerne les remplacements et les prêts de postes. Les instructions du Conseil d'Etat concernant la non-utilisation des sommes prévues pour l'indexation font qu'une masse salariale de 3 millions n'a pas été utilisée. Les contributions nettes des cantons non-universitaires budgétées à 16 144 000 francs ont rapporté 15 648 000 francs et les subventions fédérales de base, budgétées à 54 769 000 francs, se sont élevées à 56 836 000 francs.

Pour 1993, un plan de coupure de 2% a été demandé aux facultés. Il sera appliqué en tenant compte du plan d'encouragement aux départs (PLEND) et le pilotage sera conduit avec la même rigueur et sur des données serrant au plus près la réalité.

Bâtiments

Sciences III

Les aménagements complémentaires, nécessaires à l'installation des nouveaux professeurs de la Section de biologie, sont terminés.

Uni Mail

Le 19 novembre 1992, a eu lieu l'inauguration de la première étape du bâtiment en présence des autorités universitaires et cantonales. A cette date officielle s'est achevée la remise des locaux aux différents utilisateurs : Faculté de droit, Faculté des sciences économiques et sociales, Ecole de traduction et d'interprétation, avec leurs 4600 étudiants.

L'urgence de la réalisation de la deuxième étape de la construction a notamment été rappelée à l'occasion de cette manifestation. La demande correspondante de crédit d'étude a été annoncée au Grand Conseil au printemps 1993, aux fins que le vote intervienne lors de la session d'automne. Avec l'achèvement de la deuxième partie d'Uni Mail, près de 50% des étudiants de l'Université pourraient être installés dans le même bâtiment et le problème du manque chronique de salles d'enseignement pour les facultés de sciences humaines serait aussi résolu.

Bâtiment de l'Aile Jura

L'aménagement des bibliothèques affectées à la Faculté des lettres et à la Faculté autonome de théologie protestante est en cours de réalisation ; les travaux du sous-sol et du premier étage devraient être terminés pour la rentrée universitaire 1993-1994. La bibliothèque de l'Institut européen de l'Université de Genève a pris place dans ce bâtiment.

Bâtiment des Philosophes

Il est procédé à la rénovation de la toiture et des façades de ce bâtiment ; une durée d'environ deux ans est estimée pour cette opération. L'installation des surfaces destinées aux bibliothèques se poursuit.

Ancienne Ecole de médecine

La Commission des monuments et des sites doit donner son aval au projet de transformation de ce bâtiment prévu pour l'Ecole d'architecture ; les travaux pourraient débuter cet automne.

Bâtiment de la Section de médecine dentaire

Le projet d'aménagement de ces locaux a été accepté et un financement original a été trouvé ; les travaux devraient être entrepris dès cet été.

Maison internationale des étudiants

L'Institut européen de l'Université de Genève occupe une partie du premier étage de ce bâtiment.

Contrôle des bâtiments

Les portes de secours dans les bâtiments de la zone Bastions ont été équipées d'alarmes.

Bibliothèques universitaires

La grande aventure de 1992 a été l'installation d'une solution SIBIL (Système intégré pour les bibliothèques universitaires de Lausanne) locale pour assurer le prêt et un très large accès public au catalogue informatisé dans les nouvelles bibliothèques d'Uni Mail. La maison IBM a consenti des conditions exceptionnelles pour installer une machine d'occasion munie du système d'exploitation VMS et d'un interface ETHERNET. Grâce à l'aide du personnel de REBUS (Réseau des bibliothèques utilisant SIBIL), le logiciel SIBIL et la base de données RERO y ont été installés. Cette machine, qui contient la base de données bibliographiques sous forme statique, sert au prêt et à l'interrogation ; les bibliothécaires continuent à cataloguer sur la base centrale installée sur la machine du Centre informatique de l'Etat de Vaud (CIEV) à Lausanne.

Le Service de coordination des bibliothèques (SEBIB) et les Services informatiques (SEINF) ont choisi et installé ensemble les matériels et les logiciels : des Macintosh pour les bibliothécaires et des Olivetti M24 reconditionnés pour les usagers des bibliothèques, le tout à l'intérieur des budgets prévus pour l'équipement d'Uni Mail.

Le SEBIB a continué l'introduction du système SIBIL dans les bibliothèques de chinois, japonais, arabe, histoire générale, histoire de la médecine, du Centre universitaire d'informatique et de l'Institut européen de l'Université de Genève (IEUG). Il a également été chargé du rattachement au réseau romand de l'Institut universitaire des hautes études internationales (IUHEI).

Informatique

La Commission informatique du Rectorat et, par délégation, les commissions informatiques des facultés et écoles, exercent un contrôle sur l'ensemble des achats informatiques, qui sont tous soumis à autorisation.

Des laboratoires nouveaux, à destination des étudiants, ont été installés à Uni Mail. Pour le reste, les machines ont suivi leurs utilisateurs dans les déménagements, ce qui a obligé les Services informatiques à effectuer près d'un millier de raccordements en l'espace de six mois. Les responsables de ce travail, ainsi que ceux qui ont assuré le bon fonctionnement du réseau à travers tous ces changements, méritent félicitations et remerciements.

Les machines centrales qui servent à l'archivage, aux grands calculs et aux bases de données des scientifiques et de l'administration centrale ont été installées en 1986. Des études sont en cours pour leur remplacement, rendu possible malgré le contexte budgétaire actuel par la baisse des prix du matériel informatique.

Un projet de loi spécial d'un million de francs a été voté par le Grand Conseil pour permettre l'évolution du réseau en lui donnant la possibilité de supporter un trafic en constante croissance et les nouvelles exigences des transmissions multimédia.

Audiovisuel / multimédia

Lors de la séance du 17 mars 1992 du CRD, la proposition de la Commission audiovisuelle concernant une animation dans le domaine de la production n'a pas été acceptée. Les doyens ont estimé qu'une restructuration du Service devait être entreprise dans le sens d'une concentration sur les activités de service et l'utilisation pédagogique des moyens audiovisuels et que le projet « communication », proposé dans le plan quadriennal, devrait être repris à moyen terme. La décision de dissoudre le Service audiovisuel fut donc prise par le Rectorat et ratifiée par le CRD dans sa séance du 5 mai 1992. La gestion des équipements audiovisuels des salles et du personnel correspondant a été reprise par le Service de gestion des moyens communs et des équipements (GESMO). Quant au Service de la médiathèque, il a été rattaché au SEBIB.

Le Rectorat et le CRD ont approuvé la création d'une Commission multimédia qui aura pour mission d'assister le Rectorat dans la gestion du studio et des divers moyens audiovisuels de l'Université et de préparer un plan définissant une politique multimédia à réaliser dans les années à venir.

Administration

Les activités de l'Administration et leur interaction avec celles du Rectorat, ont donné lieu à une expertise mandatée par le Rectorat, en vue d'une révision éventuelle des fonctionnements et des structures. Les conclusions de l'étude seront examinées avec le nouveau directeur de l'administration.

M. Claude Bossy, directeur de l'administration depuis 1979, et actif à l'Université depuis 1967, a donné sa démission pour le 31 décembre 1992, afin de reprendre une activité syndicale qui lui tenait à cœur. L'Université exprime sa reconnaissance à M. Claude Bossy pour les services incontestables qu'il a rendus à l'institution. M. Daniel Collet a été choisi pour reprendre la charge de directeur de l'administration, à partir de mai. Le nouveau directeur bénéficie d'une formation économique (HEC, Lausanne). Il provient du secteur privé et possède une large expérience, notamment en matière de gestion financière.

Parmi les mesures de réorganisation prises au cours de l'exercice, il convient de relever, d'une part, la nomination de M. Yves Delay en qualité de directeur adjoint, responsable de la Division des bâtiments et équipements. M. Delay conserve provisoirement sa fonction de chef des Services sociaux et culturels.

La Division de l'informatique et des finances a concentré ses efforts sur l'amélioration des performances des services de la Division, sur la réallocation interne des ressources pour faire face aux coupures de personnel, sur l'introduction de l'informatisation des examens de la Faculté des sciences, sur la mise en œuvre de la base de données du Rectorat et sur l'introduction des fonctions locales du système SIBIL. Le Service d'analyse de gestion a poursuivi ses sondages comptables dans l'administration centrale et dans les Facultés et Ecoles. Compte tenu de la situation budgétaire, le Service est appelé à fournir de plus en plus fréquemment des analyses et des projections de dépenses. Les efforts d'information mutuelle avec la fiduciaire chargée du contrôle interne et externe ont permis aux

deux interlocuteurs de travailler plus efficacement. Le Service des plans pluriannuels et du budget est fortement impliqué dans tous les travaux liés à l'élaboration du plan stratégique. Service de la comptabilité : un certain nombre de propositions émanant du groupe de travail « simplification des procédures comptables » a déjà été pris en compte par la comptabilité et transmis au Service d'informatique administrative pour analyse et développement. Service d'informatique administrative : les travaux d'analyse de détail du module de facturation de la médecine dentaire sont entrés dans leur phase d'exécution. La maintenance de quelques 8900 programmes exécutés sous CCA 204 absorbe la majeure partie des ressources du Service. Formation micro-informatique : d'entente avec les SEINF et le SEBIB, l'effort s'est concentré sur une utilisation rationnelle et partagée de l'équipement des PC et Macintosh de la salle de formation micro-informatique. Formation permanente du personnel : l'effort principal s'est porté sur la formation professionnelle continue HTO (hors temps ouvrable) des collaborateurs et collaboratrices à tous les niveaux de la Division.

La Division des ressources humaines a été particulièrement confrontée aux problèmes des coupures budgétaires. Le Service des enseignants a été appelé à mettre au point ou adapter les procédures d'engagement du personnel enseignant. Le Service du personnel, outre sa réponse aux nouvelles exigences en matière de gestion du personnel, a dû faire face aux tâches supplémentaires entraînées par le contrôle des grèves du personnel. Le Service des étudiants, réagissant à la demande en matière de mobilité et d'échanges universitaires, a créé un Bureau des relations internationales.

Services rattachés au Rectorat

Les activités du Service des relations Université-Economie (SUNEC) se sont développées de manière réjouissante, mais dans la limite des ressources disponibles. Elles ont été élargies à l'information en matière de programmes européens de recherche et de technologie. Ces dernières ne seront cependant développées que si la Confédération apporte les appuis financiers annoncés. Le programme COMETT, qui se rapporte essentiellement à la formation continue, a été transféré au service correspondant. Un certain nombre de règles proposées par le SUNEC pour application dans le cadre de projets de collaboration ou de partenariat entre l'Université et l'Economie ont été adoptés par le Rectorat : titularité des droits, représentation auprès de tiers, aspects financiers, propriété intellectuelle, comité d'évaluation.

Le Service des publications et archives a entrepris une révision du mode d'élaboration du *Catalogue des publications et de la recherche* afin de rationaliser le travail. Le catalogage des monographies et articles scientifiques sera dorénavant effectué directement par les bibliothèques des départements selon la norme SIBIL. Les informations seront ensuite transmises sous forme électronique au Service des publications, en vue de la mise en page de la publication. Le Service est également de plus en plus sollicité pour des conseils dans le domaine de l'image de l'Université vers l'extérieur et de l'emploi du nouveau logotype. Dans ces domaines, deux nouvelles créations sont à porter à l'actif du Service : la brochure présentant *L'offre en formation* de l'Université et les *Suggestions pour l'application du nouveau logotype*.

Le volume des travaux confiés au Service juridique s'est considérablement accru. Les origines en sont multiples : augmentation sensible du nombre de recours, nombreux projets de modifications de lois (professeurs adjoints, procédure de nomination, taxes de cours, budget, etc.) et de règlements d'études, développement de l'activité de conseil du SUNEK en matière de contrats de recherche et d'accords de collaboration, etc. La situation s'est aggravée par le départ au 31 décembre de Mme Theda König-Horowicz, juriste. Cette dernière est remplacée depuis avril 1993 par Mme Marielle Pun.

Le magazine *Campus*, édité par le Service de presse et d'information a été revu dans sa forme et son graphisme. Il est désormais imprimé sur du papier recyclé. Une *Lettre d'information du Rectorat* a été lancée au début de l'année 1993. Les contacts avec la presse et la transmission d'informations en vue de l'élaboration de communiqués ou d'articles de presse se sont développés.

Tous les services rattachés au Rectorat ont déménagé à la suite de la réorganisation rendue possible par la mise à disposition des nouveaux locaux d'Uni Mail. Ainsi, le Service juridique, le Service des relations Université-Economie et le Service des publications et archives ont été regroupés au troisième étage d'Uni Dufour. Le Service de presse et d'information a, pour sa part, quitté Uni Bastions pour le cinquième étage du bâtiment du Landolt.

Divers

Elections générales à l'Université

Les étudiants, les professeurs, les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, et le personnel de l'administration ont été appelés, les 25 et 26 février, à élire leurs représentants dans les 28 conseils délibératifs établis au niveau de l'Université, des facultés et de leurs sections. Ces élections ont lieu tous les deux ans et sont organisées de manière similaire aux élections cantonales.

La plupart des élections ont été tacites, le nombre de candidats portés sur les listes ne dépassant pas le double des sièges à pourvoir. Deux élections ouvertes ont eu lieu pour le conseil de la Faculté de médecine et celui de la Section des sciences sociales (Faculté des sciences économiques et sociales). Les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, dans le premier cas, et les étudiants, dans le second, qui avaient respectivement déposé deux listes, ont été appelés aux urnes.

Au total, 502 sièges sur 572 ont été pourvus, ce qui représente une progression par rapport aux élections précédentes de 1991 (506 sièges occupés sur 590).

Expositions

L'Université de Genève a été l'hôte d'honneur de la *Foire du Valais* qui s'est tenue à Martigny en octobre 1992. Elle a présenté, à son stand, différents projets de collaboration Université-Valais et de recherches conduites à l'Université. Une journée d'information a été consacrée aux élèves des collèges valaisans.

Pour la deuxième fois, les universités romandes étaient présentes à *EDUCA, Salon de l'étudiant et de la formation*, manifestation se déroulant dans l'enceinte du *Salon international du livre et de la presse* à Genève, en mai. Au lieu de l'exposition traditionnelle par

université, l'offre en formation était présentée par groupe de disciplines permettant ainsi une approche comparative des formations accessibles dans l'ensemble des institutions romandes.

« L'Uni à cœur ouvert »

L'Université a été invitée à participer à l'opération « 1993 Genève gagne » lancée par la Chambre de commerce et d'industrie. Elle a notamment apporté son soutien aux activités consacrées, en février, à Genève place financière, en organisant des conférences et en procédant à un inventaire des possibilités de formation à Genève dans le domaine de la finance.

La programmation d'une vaste manifestation prévue pendant la semaine du Dies academicus, du 4 au 6 juin, dans la zone des Bastions, sera la contribution majeure au projet. « L'Uni à cœur ouvert », lancée dans le but de renforcer les liens qui unissent la Cité et la Communauté universitaire, comporte deux volets : d'une part, une exposition consacrée à la recherche à Genève et, d'autre part, une fête de l'Université.

Concert du Chœur universitaire de Cluj, Roumanie

L'Université de Genève a eu l'occasion de recevoir, en décembre, le Chœur de l'Université de Cluj. Ce dernier a donné un concert dont le bénéfice a été affecté intégralement aux projets de collaboration entre les deux établissements. Nos hôtes roumains ont, en outre, participé au concert de Noël donné par leurs collègues genevois.